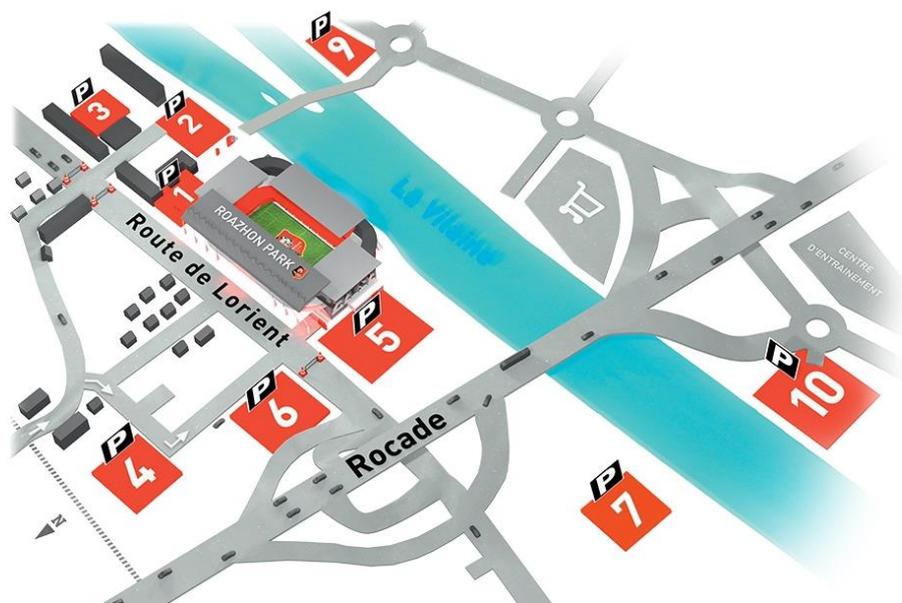




## Informations complémentaires – Session Rennes 2022

### ► Lieux de Session – Accès

LE PLAN DES PARKINGS



● **Accès par route :** Accès direct par la rocade

A 3h00 de Paris et 1h30 du Mans par autoroute - A 1h00 de Nantes et Angers, 1h30 de Lorient et de Caen, 2h30 de Brest par voies rapides.

● **Accès en transports en commun :**

- Depuis le centre-ville : ligne 11 direction ZI Ouest, arrêt Roazhon Park // ligne 56 direction Croix Blanche, arrêt Géniaux

- Depuis la gare : ligne 11 direction ZI Ouest, arrêt Roazhon Park.

● **Accès par train :** Gare à 10 mn - A 2h00 de Paris (plus de 20 A/R quotidiens en TGV) - Liaisons directes journalières vers Lille, Lyon et Marseille.

● **Accès par avion :** Aéroport de Rennes Saint Jacques à 7km - Vols directs réguliers depuis Roissy, Orly, Lyon, Toulouse, Marseille, Nice, Strasbourg, Bordeaux, Mulhouse ... - 70 liaisons nationales et internationales.

### ► Hôtels :

Pour information, voici des adresses d'hôtel qui se trouvent à proximité du stade Rennais.

**A noter :** ces informations sont données à titre indicatif, et ne sauraient engager la responsabilité de l'ATD.

**Hôtel Campanile**

28 Av. Jean Janvier - 35000 Rennes  
02 99 31 59 59

**Hôtel Best WESTERN ISIDOR**

1 Rue Nicéphore Niépce- 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande  
02 99 05 70 88

### **Hôtel Mercure Rennes Parlement**

1 Rue Paul Louis Courier- 35000 Rennes  
02 99 78 82 20

### **Hôtel Novotel Rennes Alma**

48 Avenue du Canada - 35200 Rennes  
Tel : 02 99 86 14 14

### **Hôtel Mercure Rennes Centre Gare**

1 Rue du Capitaine Maignan - 35000 RENNES  
Tel : 02 99 29 73 72

## **► Inscription**

Pour participer à notre prochaine session de formation merci de remplir et nous envoyer la fiche d'inscription :

**Par courriel** : [info@dialyse.asso.fr](mailto:info@dialyse.asso.fr)

**Par courrier** : Association des Techniciens de Dialyse - 249 rue Irène Joliot Curie – 60610 LACROIX ST OUEN

## **► Badge**

Le port du badge est obligatoire dans le stade Rennais et tout au long de la session. Le badge est nominatif, et personnel. Il ne peut être ni prêté ni donné à une tiers personne.

**A noter** : Vendredi 18 novembre 2022 à la fin de session, des boîtes de récupération seront à mises à votre disposition afin d'y déposer les badges.

## **► Covid**

Informations sur le protocole en vigueur à consulter sur :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

**► Ateliers pratiques** : Développement des compétences du stagiaire. Encadrés par 1 animateur et 1 formateur. Inscription sur place directement sur l'espace stand. Durée de l'atelier 20 à 30 minutes.

## **► Emargement**

La feuille d'emargement devra être signée, par chaque participant, chaque demi-journée à l'accueil. (Obligation Formation Continue)

## **► Evaluations :**

Des évaluations seront effectuées pendant la formation. A l'issue de la formation une attestation individuelle de formation sera remise au stagiaire **sous réserve d'avoir effectué au moins 2 ateliers pratiques.**  
Pour tout départ anticipé, l'heure de départ sera précisée sur la feuille de présence.